



Direction générale  
DP/VM

# Procès verbal du conseil municipal du 27 juin 2013

Le 27 juin 2013 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 20 juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** : M. STREHAIANO, MAIRE,  
VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CONSEIL GENERAL,

**PRESENTS** : M. THEVENOT, Mme LARDAUD, M. BARNIER,  
Mme KRAWAZYK, M. LEBEGUE, Mme BONNEAU, M. SURIE,  
Mme MILLET, M. DUMAS, Mmes BICHAUD, LENGAGNE,  
FOURNIER, MM. ABOUT, DACHEZ, VERNA,  
Mmes DA CRUZ, UMNUS, Mlle BITTERLI, Mmes BESNARD,  
FRERET, M. MARCUZZO, Mme BRASSET, MM. LE ROUX,  
ELISHA, Mlle OZIEL, MM. GAUVIN, MOROT-SIR,  
DELCOMBRE, Mme MOKRY, Mlle BEROT.

**PAR PROCURATION** : M. VIGNAUX à M. THEVENOT,  
M. HUMEAU à M. STREHAIANO.

**SECRETAIRE** : Mme Thérèse LENGAGNE.

**PRESENTS** : 31  
**PROCURATION** : 2  
**VOTANTS** : 33

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal de Jeunes de Soisy-sous-Montmorency qui sont venus en nombre pour assister à cette séance du Conseil Municipal.

---

M. le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

---

**INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**PAR M. LE MAIRE**

**VOIRIE**

**Programme 2013 d'investissement sur les trottoirs et la voirie**

Les travaux doivent débiter mi-juillet pour quatre mois.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un investissement de 400 000 € TTC sur 104 points précis répertoriés sur les trottoirs et la voirie communale.

**Rue de Montmorency**

La deuxième phase des travaux Veolia doit avoir lieu à partir d'août ; la chaussée sera, ensuite, reprise par le Conseil général.

**Rue de la Caille**

En lien avec la ville de Montmorency, la réfection totale de la chaussée est achevée ainsi que les réfections partielles des trottoirs.

**BÂTIMENT**

**Ecole Jacques Prévert**

Le marché pour la réhabilitation de l'école et du centre de loisirs a été notifié. Les travaux doivent débiter à partir du 8 juillet.

**Préau Emile Roux**

Le marché est notifié. Les travaux doivent se dérouler en juillet et août prochains.

**Eglise**

Les travaux de mise en valeur sont en cours.

**Sanitaires Descartes maternelle**

Le marché est notifié. Les travaux auront lieu en juillet et août.

**Marché couvert**

La reprise des étals des poissonniers et des allées intérieures se dérouleront cet été, suivant un planning établi avec les commerçants.

## DIVERS

### **Extension du cimetière**

Le permis d'aménager vient d'être déposé. L'appel d'offres doit être lancé en juillet. Les travaux débuteront durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

### **Trou du Loup**

Le 25 mai dernier, nous avons inauguré les jardins familiaux ; l'occasion de remettre aux 40 heureux locataires les clés de ces parcelles potagères.

## ANIMATION - CULTURE

Vendredi 17 mai dernier, le « **Concert Prestige** » organisé par l'Ecole de Musique et de Danse à la Salle des Fêtes, a accueilli plus de 120 personnes.

Samedi 1<sup>er</sup> juin, le **gala de danse « Noir ou Blanc ? Noir et Blanc »**, à l'initiative de l'association Loisirs et Culture, a réuni 210 personnes à la Salle des Fêtes.

Samedi 1<sup>er</sup> juin, **dans le cadre de l'opération nationale « Rendez-vous aux jardins »**, les animations organisées dans le parc Bailly ont rencontré un franc succès, accueillant près de 250 visiteurs.

Dimanche 2 juin, 90 personnes ont assisté au **spectacle théâtral « Les p'tits bouts en scènes »**, proposé par l'association « l'Entrée des Artistes » à l'Orangerie.

Dimanche 2 juin dernier, l'association « Astus » a accueilli 300 personnes lors de son gala de danse « Une nuit au magasin de jouets » à la Salle des Fêtes.

Dimanche 9 juin, 100 personnes ont assisté au **concours de danse hip-hop** organisé à la Salle des Fêtes par l'association « Donner du Style ».

Du 4 au 8 juin dernier, le **Festival « La musique fait son cinéma »**, événement culturel majeur organisé par la Ville, mettait à l'honneur Bruno Coulais. La soirée animée par Stéphane Lerouge, les projections de films, le concert des musiques de film de Bruno Coulais ont rencontré un vif succès, réunissant au total près de 1 500 personnes.

Les actions pédagogiques organisées en direction des plus jeunes ont concerné 1 000 écoliers et collégiens.

Les 14,15 et 19 juin, **les soirées théâtre**, organisées par l'association « l'Entrée des Artistes », ont accueilli pas moins de 270 personnes.

Vendredi 21 juin, sur le parvis de la Mairie, **la Fête de la Musique** a permis de présenter plusieurs artistes du domaine des musiques actuelles, de l'amateur débutant au professionnel confirmé ; plus de 1 000 personnes sont venues pour ce spectacle et le repas organisé par l'Association des Commerçants.

Samedi 22 juin, l'Ecole de Musique et Danse présentait le **Requiem de Mozart** à l'Eglise Saint-Germain ; plus de 500 personnes ont assisté à cette prestation de qualité.

## JEUNESSE

Mardi 11 juin, la **rencontre-débat autour « des adolescents et les réseaux sociaux »**, animée par Michel Ayoun, professionnel de l'Ecole des Parents et des Educateurs, et par David Garraud, Responsable de l'Espace Public Numérique de Soisy, a réuni une quarantaine de parents à l'Orangerie du Val Ombreux.

Dans le cadre du **programme d'animations proposé cet été**, 271 inscriptions ont été enregistrées sur les 337 places proposées. Les séjours sont complets. L'Aveyron sera la destination des 10/13 ans avec comme activités : canoë, VTT, accrobranches ; et l'Espagne pour les 14/17 ans qui passeront une semaine sur la Costa Brava avec différentes activités et animations, comme par exemple, du tir à l'arc et de la plongée.

## SPORT

Dimanche 2 juin, à l'occasion de la **Convergence francilienne 2013**, la Fête du Vélo, une vingtaine de personnes, en présence des Elus, s'est donné rendez-vous au point relais de Soisy, situé au Champ de Courses d'Enghien/Soisy. Ces derniers ont été rejoints par un peloton de coureurs d'une soixantaine de cyclistes venus des villes voisines pour se rallier avant de reprendre les différentes étapes de l'itinéraire permettant de rejoindre le Champs de Mars pour un pique-nique géant.

Jeudi 6 juin dernier, 97 coureurs ont participé à la **77<sup>ème</sup> épreuve du Critérium Cycliste Nocturne de la Ville de Soisy**, organisée par l'ASELB ; les cyclistes ont parcouru une distance totale de 80 Km 500.

Samedi 15 juin dernier, nous avons remis les **clés du court n°1 du Tennis Club**, en présence des membres du Bureau et des adhérents du club de tennis. Pour rappel, les travaux consistaient à la reprise de la surface du court de tennis en revêtement SOFT B et le remplacement de la clôture du court de tennis n°1.

Les 14 et 15 juin, la célébration des **50 ans du Sport Cantonal en Vallée de Montmorency** a été marquée par l'organisation de deux manifestations, au Complexe Sportif Schweitzer :

- la « Soirée du Bénévolat » a réuni 300 membres des associations sportives et a permis de distinguer 110 personnes ayant marqué la vie des clubs au titre de leur investissement personnel et bénévole durant de nombreuses années,

- la « Journée Sportive » du samedi a permis à 345 enfants de participer aux ateliers de démonstration et d'initiation proposés par 17 clubs sportifs ; cette journée festive et conviviale s'est poursuivie avec la « soirée Paëlla », animée par un orchestre, réunissant plus de 250 personnes.

## EDUCATION

Mardi 11 juin dernier, s'est déroulée, en mairie, l'**élection du meilleur camarade** de la classe de 3<sup>ème</sup>2 du Collège Schweitzer ; le lauréat du prix de la camaraderie Jean-Jacques Stoch est Adèle LE CALVEZ.

Mardi 25 juin, la **traditionnelle réception des Enseignants** a été l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui consacrent leur quotidien à l'éducation des jeunes Soiséens.

En fin d'année scolaire, trois enseignants partiront à la retraite.

Comme de tradition, la semaine prochaine, **202 dictionnaires seront offerts aux élèves de CM2 entrant au collège** ; la librairie Alpha a été retenue, après consultation, pour la fourniture du Petit Larousse illustré.

Pour votre information : **La fin de l'année scolaire sonnera le vendredi 5 juillet après la classe.**

**La rentrée est programmée le lundi 2 septembre pour les enseignants et le mardi 3 septembre pour les élèves.**

## POLITIQUE DE LA VILLE

Vendredi 31 mai dernier, pour cette **14<sup>ème</sup> édition de l'opération « Immeubles en fête - la Fête des Voisins**», dont Soisy est ville fondatrice, 35 initiatives ont été recensées sur la commune, réunissant près de 2 000 habitants.

Dans le cadre de "**La Semaine de la Propreté**", du 10 au 14 juin dernier, le bailleur Immobilière 3F a organisé, en partenariat avec le Centre Social Municipal « les Campanules », le CRI, l'ADPJ, l'association Jambé Dlô, diverses actions de proximité.

Ainsi, deux chantiers de peinture (remise en peinture et lessivage) ont été réalisés en partenariat avec les associations ADPJ et JAMBE DLÔ ; 7 jeunes ont participé à ces chantiers.

La journée festive du mercredi 12 juin a réuni une cinquantaine d'enfants et une dizaine de parents sur ce même thème de la propreté.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le 9 juin dernier, l'animation « La Tête et les Jambes », organisée au marché, par l'Association des Commerçants, a rencontré un réel succès. L'animation comprenait des jeux d'adresse, un mini parcours de golf ainsi que des quizz. Un animateur et un groupe musical rythmaient l'événement. 1 500€ de bons d'achat ont été distribués aux clients. La remise des lots, dont un voyage pour deux personnes, s'est déroulée, ce jour, à 18h30, à l'Orangerie.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le **Salon du Jeu vidéo**, initié par le Centre social municipal « Les Campanules », réunira le 29 juin, de 14h à 17h, à la Salle des Fêtes, les amateurs de jeux vidéo.

Le **69<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Soisy** sera commémoré dimanche 25 août à 10h ; rendez-vous à la Stèle du fusilier-marin Alexandre Martin, avenue de Paris, pour le début des cérémonies.

---

## Intervention de M. le Maire

*Chers Collègues,*

*Je me dois de vous tenir informés des mesures conservatoires que j'ai dû prendre, ces jours-ci, au regard de la situation financière et administrative de l'association socioculturelle « les Noël's ».*

*Le Conseil Municipal, le 20 décembre 2012 et le 16 mai dernier, a accordé à cette association, le versement anticipé de la subvention 2013.*

*Ces versements étaient conditionnés par la production :*

- d'un plan mensuel de suivi de trésorerie,*
- des comptes 2012 certifiés et approuvés par une assemblée générale,*
- ainsi que par un suivi régulier et justifié des paiements et recettes, mois par mois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*Conformément à la convention tripartite signée entre l'association, la CAF et la Ville en janvier 2012, pour la période de 3 ans 2012/2014, les documents retraçant l'activité et les finances de l'année civile 2012, devaient nous être transmis avant le 31 mai 2013 ; une assemblée générale de l'association a bien eu lieu le 3 juin mais, pour des raisons d'organisation administrative, raisons propres et invoquées par l'association, les comptes 2012 n'ont pas pu être approuvés lors de cette assemblée générale.*

*Devant cette carence, le Commissaire aux Comptes a dû retirer, ces jours-ci, sa certification des comptes 2012.*

*Dans le même temps et plus précisément le 28 mai dernier, nous avons reçu un appel téléphonique du banquier de l'association nous informant de sa surprise devant des saisies attributions déposées par l'URSSAF et par plusieurs fournisseurs sur le compte bancaire de ladite association.*

*Après plusieurs réunions avec les représentants de l'association, de la CAF, de la Préfecture, avec l'Expert-Comptable et le Commissaire aux Comptes, notamment le jeudi 13 juin dernier, nous avons pu établir par des appels téléphoniques auprès des fournisseurs et caisses sociales, que les dettes actuelles de l'association s'élevaient, à ce jour, en fait, autour de 150 000 €.*

*Il convient de préciser que lors des comités de pilotage de fin 2012 organisés par la Ville avec les partenaires déjà cités à savoir la CAF, la Préfecture, l'Expert-Comptable et l'Association, les représentants de ladite association nous avaient certifié que les dettes s'élevaient à 52 000 € à fin décembre 2012 ; c'est ce montant qui apparaît d'ailleurs dans la rubrique « dettes à payer » dans le bilan 2012 ; or, les dettes contractées par l'Association, en cours de vérification et de validation par l'Expert-Comptable, s'élevaient, en vérité, à ce jour, à environ 150 000 € et cette situation n'a pas été signalée à la Ville comme aux autres partenaires.*

*Pour l'année 2013, malgré de nombreuses relances de notre part comme de celles de l'Expert-Comptable, des dépenses pour plus de 8 000 € n'ont toujours pas été justifiées par la production de factures ; de même, des retraits en espèces ont été effectués sur le compte bancaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et certains n'ont pu être, à ce jour, justifiés.*

*Fort de ces constats :*

- *de non-respect des engagements,*
- *en ayant connaissance des dettes réelles à ce jour,*
- *du fait de la non production de justificatifs depuis le début de l'année 2013,*
- *considérant que l'association est dans l'incapacité de convoquer une assemblée générale en bonne et due forme,*
- *et considérant le retrait de la certification des comptes 2012 par le Commissaire aux Comptes,*

*j'ai signé, le 5 juin, une « décision » par laquelle je demande à l'association le remboursement de la subvention de 74 520 € correspondant au financement des activités pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013 ; puis, par l'intermédiaire d'un avocat, j'ai saisi, le 19 juin dernier, le Procureur de la République en déposant plainte.*

*Cette plainte vise en fait :*

- *d'une part, à faire toute la lumière sur les dettes contractées et sur la situation financière de l'association,*
- *d'autre part, en relation avec la CAF et la Préfecture, à mettre tout en œuvre pour continuer sur le quartier, les activités dispensées par le Centre socioculturel puisque les habitants n'ont pas à pâtir de cette situation indépendante de notre volonté.*

*Bien entendu, je vous tiendrai au courant des suites de l'enquête qui est diligentée mais je tenais, dès à présent, à vous faire part de cette situation.*

\_\_\_\_\_

#### **Point 0 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2013**

Le procès verbal de la séance du 16 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

#### **Question n°1 : REVISION DU PLAN DE GENE SONORE (PGS) DE L'AERODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur** : M. VERNA

#### **Introduction de M. le Maire**

*Mes chers collègues,*

*S'agissant du point 1 concernant le Plan de Gène Sonore, et comme vous pouvez le constater, je sou mets à votre examen une version quelque peu différente de la délibération que vous avez reçue avec la convocation.*

*Sur le fond, rien de différent, il vous est toujours proposé de rejeter le projet qui nous est soumis, à savoir la version de périmètre d'avril 2013, et nous demandons l'application de la version proposée en février.*

*Nous avons ajouté un paragraphe par lequel nous demandons que soit prise en considération, à défaut du plan de février, la cohérence du tissu urbain de notre commune.*

*Alors pourquoi ce changement entre la date d'envoi des convocations et aujourd'hui ?*

*Simple ment parce qu'entre temps, nous avons eu un retour de la Direction Générale de l'Aviation Civile.*

En effet, depuis la réception du projet en avril, j'ai demandé, par le biais de M. le Sous Préfet, un entretien avec les services compétents de l'Etat (DGAC) pour connaître les raisons qui expliquaient les différences entre la version initialement présentée en février et la version soumise à l'avis des conseils municipaux concernés en avril.

Or, il ressort de nos échanges avec la DGAC que nous devons être force de proposition ; c'est ainsi que le plan préparé et retravaillé par îlots par les services municipaux sur la base des travaux de la CUTAEDD, permettrait à plus de logements de bénéficier théoriquement des aides.

Il y a un combat à mener contre les vols de nuit, contre le nombre de mouvements aériens, contre l'obsolescence du parc des avions (motorisation).

Pour autant, doit-on priver le plus grand nombre de Soiséennes et de Soiséens des aides mises en place par ADP afin d'atténuer les nuisances sonores ?

La réponse est naturellement non. Il s'agit pour nous, indépendamment des combats que nous menons, d'être responsables, et de défendre l'intérêt des habitants.

Voilà ce que je voulais vous dire avant que nous examinions cette nouvelle délibération.

Je passe la parole à M. Verna.

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle actuellement en vigueur a été approuvé par arrêté du 12 juillet 2004.

Depuis cette date, plusieurs modifications sont intervenues dans l'exploitation de la plateforme : conditions d'utilisation des infrastructures, procédures de navigation aérienne, nombre de mouvements et changement des flottes opérant sur la plateforme.

Dans ces conditions, les hypothèses ayant fondé l'élaboration du Plan de Gêne Sonore actuellement en vigueur doivent être actualisées et le plan doit être révisé.

M. le Maire rappelle que le Plan de Gêne Sonore est un document d'environnement délimitant, aux abords d'un aérodrome, des zones de bruit à l'intérieur desquelles les riverains peuvent prétendre à une aide financière pour les travaux d'insonorisation de leurs locaux.

Le PGS est un document graphique qui définit trois zones de bruit :

- zone I où la gêne est considérée comme « très forte »,
- zone II où la gêne est considérée comme « forte »,
- zone III où la gêne est considérée comme « plus modérée ».

La partie concernée de Soisy-sous-Montmorency se situe dans la zone III.

Un avant projet de modification a été présenté par la CCAR (Commission Consultative d'Aide aux Riverains) le 20 février 2013. Lors de cette présentation, il était indiqué pour la commune de Soisy-sous-Montmorency, les modifications suivantes :

	PGS 2004	Projet de PGS version du 20 février 2013
Surface concernée en Ha	54	112
Population concernée	2 518	5 441
Logements concernés	1 046	2 402

Puis le 10 avril 2013, M. le Préfet nous a adressé officiellement le dossier de consultation concernant la révision du Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle.

Conformément aux dispositions de l'article R.571-68 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à faire connaître ses observations sur ce nouveau projet.

Dans ce dossier, il est précisé les évolutions suivantes pour la commune de Soisy-sous-Montmorency :

	PGS 2004	Projet de PGS version du 20 février 2013	Projet de PGS version du 12 avril 2013
Surface concernée en Ha	54	112	69
Population concernée	2 518	5 441	3 089
Logements concernés	1 046	2 402	1 280

Il ressort donc qu'entre la présentation du 20 février 2013 et le projet sur lequel le Conseil Municipal est appelé à se prononcer, les limites du PGS sur notre commune ont été modifiées avec une diminution de la surface, de la population et donc des logements concernés pour des aides éventuelles ; ce projet présente cependant une amélioration de la prise en compte du bruit induit par l'activité de l'aéroport Charles de Gaulle sur le territoire, en comparaison du PGS actuellement en vigueur.

Malgré cette amélioration, les efforts restent insuffisants pour le futur PGS qui doit refléter au plus juste la gêne qui est ressentie de manière comparable sur le territoire Soiséen.

C'est pourquoi, il convient de demander l'application du périmètre proposé lors de la réunion de février 2013.

Par ailleurs, le périmètre d'avril soumis à l'avis du Conseil Municipal présente, à la hauteur de la commune d'Enghien les Bains, une irrégularité de tracé qui conduit pour l'instant à un traitement inégal des demandes des riverains d'une commune à l'autre.

En effet, le projet proposé ne prend pas en compte les réalités géographiques communales sur Soisy-sous-Montmorency et notamment les limites de voies ; pour un traitement homogène des riverains, le projet doit utiliser des éléments géographiques naturels et des axes routiers pour rendre consistante la démarcation virtuelle du PGS, en respectant ainsi la cohérence du tissu urbain.

A défaut de l'application du périmètre proposé en février, notre préconisation est donc de suivre cette politique et d'étendre légèrement vers le nord, l'ouest et le sud la zone du PGS, en la délimitant par des frontières géographiques naturelles objectives :

- au nord de la commune : le quartier de la Fosse aux Moines de la rue Mangiameli à la rue Léon Jouhaux en passant par le quartier des Musiciens
- à l'ouest : les Noëls, de l'avenue Descartes à l'avenue d'Alembert, dont le quartier social a déjà fait l'objet d'une réhabilitation,
- au sud de la ville, c'est-à-dire au sud de la voie SNCF, secteur délimité par l'avenue Victor Hugo en limite de la commune et l'avenue Adolphe Leclerc ; il s'agit du quartier du Petit Lac

En effet, une démarcation virtuelle non alignée sur des éléments perceptibles serait peu compréhensible des habitants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable au projet de PGS d'avril 2013, de souhaiter l'application du périmètre présenté en février 2013 et, à défaut, de proposer un nouveau plan d'ilots en tenant compte de frontières géographiques naturelles afin que les habitants concernés puissent être traités de manière équitable.



Intervention de M. Delcombre

*Je constate d'abord que, si nous devons débattre de ce sujet ce soir, c'est parce que les nuisances aériennes que nous subissons ont encore augmenté. Et elles ont augmenté malgré les motions que nous avons pu voter, souvent à l'unanimité, dans cette assemblée. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à en voter, mais peut-être faudrait-il les rendre plus percutantes ?*

*Je souhaiterais indiquer quelques pistes pour les rendre plus percutantes : puisque de nombreuses personnes autour de cette tables sont partisans du libéralisme économique — ce qui n'est pas mon cas —, il conviendrait déjà d'appliquer les règles du libéralisme économique à l'aviation et non pas pratiquer un dumping fiscal en exonérant ce mode de transport de la TVA sur les billets et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers comme c'est le cas. Rétablir les règles de libre concurrence donnerait déjà un sérieux coup de frein à l'augmentation des nuisances aériennes. Par ailleurs, il faudrait bien sûr relocaliser le maximum d'activités et cesser de faire venir par avion toutes les denrées et tous les biens qui peuvent être produits sur place, mais c'est là un travail de plus longue haleine.*

*Il vaudrait donc mieux s'attaquer aux sources du problème, plutôt que de chercher sans cesse de nouveaux médicaments. Toutefois, ceci étant posé, il est malgré tout de notre devoir, en tant qu'élus soisécens, d'essayer d'offrir au plus grand nombre de nos concitoyens les meilleurs médicaments possibles. C'est pourquoi nous sommes globalement d'accord avec votre proposition visant à ce que le périmètre ouvrant droit à une aide financière pour les travaux d'insonorisation des logements soit le plus large possible, et en particulier que les frontières des zones soient lisibles par nos concitoyens.*

*Toutefois, je trouve dommage d'avoir à voter une délibération qui soit en retrait par rapport à celle que nous avons voté en 2008 suite au Conseil Municipal géant au Trocadéro. Celle-ci demandait un couvre-feu d'une durée de 8 heures consécutives, et il me semble que notre délibération de ce soir devrait au moins reprendre cette demande.*

M. le Maire se rappelle bien ce vote à l'unanimité de 2008 mais il s'agit, ce soir, de se consacrer au périmètre du PGS même si nous restons, bien entendu, tout à fait conscients des améliorations à apporter au niveau du bruit des avions sur la commune. Le PGS est fondé sur des données de l'année précédente et, pour ma part, il ne paraît pas représentatif de la vraie gêne occasionnée aux riverains. Avec la délibération de ce soir sur le PGS, nous ne retirons rien à la portée des délibérations précédentes dont nous maintenons les motions.

DELIBERATION N°2013-06.27.01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.571-14 et suivants et R.571-66 et suivants,

VU le Plan de Gêne Sonore approuvé par arrêté du 12 juillet 2004,

VU le projet de PGS présenté le 20 février 2013,

VU le projet de PGS transmis par M. le Préfet le 10 avril 2013,

VU la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Accessibilité, de l'Environnement et du Développement Durable en date du 6 juin 2013,

CONSIDERANT les modifications apportées sur le projet de PGS du mois d'avril 2013 par rapport à la présentation du 20 février 2013,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les réalités géographiques communales et les axes routiers par une approche par îlots,

RAPPELANT que tous les habitants doivent être traités de manière équitable,

SUR le rapport de M. Verna,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

EMET un avis défavorable au projet de PGS d'avril 2013 soumis à délibération du Conseil Municipal,

SOUHAITE l'application du périmètre présenté en février 2013,

A DEFAUT SOUHAITE que soit prise en considération la réalité du tissu urbain de notre commune,

DEMANDE alors que les limites du PGS applicable à la ville de Soisy-sous-Montmorency soient retenues selon le plan joint à la délibération,

REAFFIRME, indépendamment de ce projet de révision, sa position constante concernant l'exposition aux bruits aériens et consistant à :

- limiter le trafic total, tous vols aériens confondus, et de se conformer aux horaires de trafic nocturne entre 22 heures et 6 heures,
- demander le retrait des avions les plus bruyants,
- utiliser les pistes avec un objectif d'équilibrage des mouvements sur les routes aériennes pour le décollage et l'atterrissage des avions.

---

Question n°2 : RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE (FSRIF) ET DE LA DOTATION URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU-CS) AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Rapporteur : MME UMNUS

**EXPOSE DES MOTIFS**

*La Loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant les Fonds de Solidarité prévoit, aux articles 8 et 15, qu'un Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) doit être présenté au Conseil Municipal.*

*En 2012, la commune a perçu :*

- au titre du FSRIF : 320 988 euros,
- au titre de la DSU-CS : 213 829 euros.

*Ces dotations ont été principalement utilisées pour permettre les actions des deux centres sociaux, celui associatif des Noëls et celui communal du Noyer Crapaud.*

*L'objectif reste, en effet, d'intervenir principalement sur les quartiers où les populations sont en difficulté, touchant plus de 5 000 habitants sur les trois quartiers ; à savoir les Noëls, le Noyer Crapaud et les Dures-Terres.*

*Le rapport 2013 sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France et de la Dotation de Solidarité Urbaine rend compte des investissements réalisés et des actions conduites en 2012 en matière de :*

- politique de la ville,
- lutte contre les exclusions (logement, emploi-insertion, aide et accompagnement social),
- politique d'animation jeunesse, sportive et culturelle,
- aide au développement de la vie associative locale,
- équipement et aménagement urbain,
- politique de sécurité et de prévention de la délinquance

*Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce dossier.*

DELIBERATION N°2013-06.27.02

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°91-429 du 13 mai instituant les Fonds de Solidarité,

CONSIDERANT que les articles 8 et 15 de ladite Loi prévoient qu'un Rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) doit être présenté au Conseil Municipal dans l'année suivant l'exercice d'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS),

VU l'avis de la Commission Action sociale et Emploi du 10 juin 2013,

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 juin 2013,

SUR le rapport de Mme Umnus,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport 2013 sur l'utilisation en 2012 du FSRIF et la DSU-CS.

---

Question n°3 : MISE A DISPOSITION DU GYMNASE COMMUNAL DESCARTES –  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY,  
LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET LE COLLEGE DESCARTES

Rapporteur : M. BARNIER

**EXPOSE DES MOTIFS**

*Le Conseil général, dans un courrier du 5 avril 2013, a informé M. le Maire des nouvelles modalités de participation financière ; il s'agit d'une participation pour l'heure de mise à disposition des équipements sportifs pour la pratique de l'éducation physique et sportive dispensée dans les collèges ; le taux horaire est de 12,50 € à la rentrée 2013-2014.*

*En vertu de l'article L.3321 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les départements sont chargés d'assurer les dépenses de fonctionnement qui correspondent, notamment, à la mise à disposition des élèves de ces établissements des installations sportives nécessaires à l'éducation physique et sportive.*

*La commune met donc à disposition du collège Descartes, le gymnase voisin du même nom, conformément à une convention tripartite signée en 1999 avec le Conseil général et le collège Descartes.*

*Afin de répondre à la nécessité de poursuivre cet enseignement d'EPS, dont bénéficient les collégiens soiséens, la commune entend continuer la mise à disposition de son équipement au taux horaire indiqué.*

*Par conséquent, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention tripartite de mise à disposition du gymnase, qui entrera en vigueur à compter du 3 septembre 2013, ainsi que son actualisation, chaque année scolaire, avec les justificatifs du nombre d'heures.*

Intervention de Mme Mokry

*Le Conseil Municipal, considérant qu'il convient de signer une nouvelle convention tripartite, autorise M. le Maire à signer bla bla bla.*

*Il convient de signer une nouvelle convention car le tarif horaire change, c'est tout.*

*Il passe de 18 € à 12,50 € ...*

*Comme ça.*

*Parce que le Conseil général a des soucis d'argent.*

*Donc avec la mairie de Soisy, une nouvelle convention avec baisse du tarif horaire nous est proposée.*

*Comme ça ...*

*Les Soiséens seront d'accord bien sûr sinon leurs mômes n'auront pas accès au gymnase !!!*

*Le Conseil général a des soucis d'argent parce que vous comprenez après trois ans de gestion socialiste il est au bord de la ruine, comme notre gouvernement actuel au bout de deux ans ...*

*C'est vraiment à se demander qui était aux manettes avant ?*

*Pour qu'en trois ans leurs dizaines d'années de travail soient ainsi réduites à néant !!!*

*Comment leur gestion n'a pas vu venir la crise et nous en protéger ?*

*Quels choix ont été faits qui s'avèrent aujourd'hui des gouffres ou en tout cas une impasse, comme le BIP ?*

*Et aujourd'hui, nous allons aider ce pauvre Conseil général, pour que nos gosses aient un accès décent au sport, toutes les mesures en leur faveur ont été suspendues, entre autre l'aide à l'obtention du permis tellement symbolique dans un département où les transports en commun sont à la peine ...*

*Le budget du Conseil général sur l'enseignement en 2011 était de 74 millions d'euros, aujourd'hui il est de 62,9 soit presque 11 millions de moins ...*

*Celui des dépenses de fonctionnement, par contre, est passé lui de 373 millions à 392,6, presque 20 millions de plus, pas bien pour une gestion de bon père de famille !*

*Auriez-vous fait cette fleur de gestion à un Conseil général de gauche, par sens civique ?!?!?*

*Non, nous ne voterons pas une délibération dont nous comprenons mal le sens, nous Soiséens qui allons encore mettre la main à la poche, directement ou indirectement et qui pour nous, Elus, sent plutôt l'arrangement entre amis.*

M. le Maire, après cette intervention de Mme Mokry, qu'il qualifie de plutôt théâtrale, précise : *qu'effectivement la commune accepte de signer cette nouvelle convention avec le Conseil général et le collège ; cela impliquera, certes, une recette moindre de 5 000 € sur un total de l'ordre de 17 000 € durant l'année scolaire 2012/2013.*

*Mais il faut garder à l'esprit que nous faisons là un choix responsable en veillant à ce que les collégiens Soiséens puissent recevoir un enseignement obligatoire d'Education Physique et Sportive dans de bonnes conditions.*

*Certains conseillers généraux ont même proposé de ne plus dédommager les communes, comme le font d'ailleurs d'autres départements présidés par vos amis comme dans le Val de Marne, avec une participation de 6,91 € de l'heure, presque 2 fois moins que le Val d'Oise, ou encore la Seine et Marne avec une participation qui est nulle.*

*J'ai demandé et obtenu, avec certains de mes collègues Conseillers généraux, qu'une participation soit proposée aux villes, participation que je qualifie de raisonnable au regard de l'état des finances départementales comme trouvées à notre arrivée à la gouvernance du Val d'Oise en 2011 ; le Conseil général doit supporter, par exemple, des dépenses d'aide sociale de plus en plus lourdes et sans compensation de l'Etat.*

*J'ajoute que mon implication comme Conseiller général se traduit aussi par la défense de dossiers de demandes de subventions pour Soisy-sous-Montmorency.*

*En 2013, ce sont plus de 300.000 € de financements obtenus du Conseil général pour l'Eglise, le terrain de jeux des Noëls, l'école Prévert ou encore le marché couvert, ce qui n'a rien de comparable à cette diminution de recettes dont vous faites état.*

*Sur cette valorisation de mon action, je n'ai pas l'impression de vous entendre, ce que je peux comprendre.*

M. le Maire ajoute que la crise est là pour toutes les collectivités locales et qu'il convient de faire des choix responsables ; il précise d'ailleurs que les annonces de baisse des enveloppes de dotations aux collectivités par le gouvernement pourraient correspondre pour notre ville à une perte annuelle de plus de 300 000 €.

En ce qui concerne le permis de conduire, il ne s'agit pas de supprimer l'aide du Conseil général mais elle s'inscrit désormais dans l'aide à l'accès à l'emploi.

En conclusion, je sou mets à votre vote cette délibération qui reste un compromis entre les difficultés financières que connaissent les collectivités locales et le bien-être de nos enfants.

M. Delcombre s'exprime en ces termes : *J'observerais d'abord que, qu'il s'agisse du budget de la commune ou du budget du département, il s'agit toujours de l'argent de nos impôts et que la somme en jeu pour la ville n'est pas très importante, mais qu'elle l'est encore moins pour le Conseil général. Il s'agit donc plus d'une affaire de principe et des formes qui ont été employées. Or, si en Commission des Finances nous avons bien eu l'information comme quoi il s'agissait d'une baisse du loyer à percevoir, le projet de délibération tel qu'il est présenté ne dit rien de cette baisse et je trouve que cela n'est pas correct vis-à-vis de tous nos collègues qui ne sont pas membres de la Commission des Finances, puisqu'il s'agit là d'un élément essentiel d'appréciation.*

*Par ailleurs, je trouve incroyable que la ville de Soisy ait ainsi à se plier devant les diktats du Conseil général, mais c'est peut-être là une des conséquences du charme du cumul des mandats, le maire de Soisy étant également le numéro 2 du Conseil général. Pour ma part, je pense donc que nous devrions refuser cette baisse de nos tarifs de mise à disposition de nos locaux, et si le Conseil général mettait à exécution sa scandaleuse menace de cesser d'offrir cette prestation aux collégiens, de l'attaquer en Tribunal Administratif pour non-respect de ses obligations.*

M. le Maire rappelle que de nombreux Conseils généraux de l'Île de France ne financent plus les utilisations des gymnases communaux alors que celui du Val d'Oise continue son effort de participation financière. La négociation paraît illusoire et inadaptée à la situation car la compétence du Conseil général peut se traduire par plusieurs façons d'organiser l'éducation sportive. Toutes les communes du Val d'Oise qui mettent à disposition des équipements sportifs sont dans cet esprit de mutualisation des moyens. Notre responsabilité au sein du Conseil Municipal reste de fournir à nos collégiens des conditions acceptables pour pratiquer l'éducation sportive.

#### DELIBERATION N°2013-06.27.03

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du Conseil général du Val d'Oise en date du 5 avril 2013,

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 juin 2013,

VU l'avis de la Commission des Sports du 19 juin 2013,

CONSIDERANT qu'il convient de signer une nouvelle convention tripartite,

SUR le rapport de M. Barnier,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix « pour »,

CONTRE cinq,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite de mise à disposition du gymnase Descartes avec le Conseil Général du Val d'Oise et le Collège Descartes, ainsi que son actualisation annuelle pour le nombre d'heures.

Question n°4 : PERSONNEL COMMUNAL –  
PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Introduction de M. le Maire

*Il s'agit d'un sujet complexe dans sa présentation du fait de plusieurs possibilités d'agir pour le personnel communal.*

*En fait, l'Etat, en novembre 2011, a prévu de faire en sorte d'inciter les employés communaux à prendre une mutuelle et à s'assurer pour le maintien de salaire en cas de maladie prolongée ou d'invalidité.*

*Pour cela 2 possibilités pour les villes :*

- aider financièrement les agents tous les mois mais pour n'importe quelle mutuelle sans s'occuper du type de couverture et des taux pratiqués,*
- ou aider financièrement les agents tous les mois mais en proposant une meilleure couverture avec une mutuelle plus avantageuse.*

*Cette 2<sup>ème</sup> formule a été rendue possible par une consultation organisée par le CIG pour 283 villes de la Grande Couronne.*

*Nous optons donc pour cette 2<sup>ème</sup> possibilité qui permet à l'agent une meilleure protection. De plus, la Ville accorderait une aide de 5 € brut par mois par agent pour la mutuelle et de 2 € brut par mois et par agent pour le maintien de salaire.*

*Les taux des charges sociales (CSG et CRDS) pour les agents sur ces 5 € et 2 € sont de 8 % sur une assiette de 98,25 % de la prime versée, tandis que les charges patronales (seule l'URSSAF pour l'instant) sont de 31,71 % pour les non titulaires et de 19,20 % pour les titulaires.*

*L'aide de la Ville serait donc de 4,60 € net par agent et par mois pour la santé et 1,84 € net par agent et par mois pour la prévoyance.*

*Il s'agit pour notre budget, en tenant compte des charges patronales, d'une dépense supplémentaire entre 20 000 et 30 000 € suivant le nombre d'adhérents que nous aurons parmi notre personnel.*

*Je reviens sur quelques exemples en santé et en prévoyance afin de bien vous faire comprendre l'amélioration de la couverture et la diminution des cotisations des agents :*

**Protection santé**

Montant cotisation – pour 1 agent de plus de 50 ans - prestations équivalentes

M.N.T	Harmonie Mutuelle	<b>Avec la participation de la commune (5€ - csg/crds = 4,60 €)</b>	(- 17,43€ soit - 23 %)
74,30 €	61,49 €	<b>56.89</b>	

Montant cotisation – pour 1 couple avec 2 enfants - prestations équivalentes

M.N.T	Harmonie Mutuelle	<b>Avec la participation de la commune (5€ - csg/crds = 4,60 €)</b>	(- 52,33 € soit - 36 %)
<b>145,10 €</b>	<b>97,37 €</b>	<b>92,77 €</b>	

Montant cotisation – pour 1 personne avec 1 enfant – prestations équivalentes			
M.N.T	Harmonie Mutuelle	<b>Avec la participation de la commune</b> (5 € - csg/crds = 4,60 €)	(-13,64 € soit : -13,40 %)
101,80 €	92,76 €	88,16 €	

### Prévoyance

Montant cotisation – pour 1 adjoint technique au 1 <sup>er</sup> échelon			
<u>M.N.T</u>	<u>Harmonie Mutuelle</u>	<u>Avec la participation de la commune</u>	(- 25% et meilleure garantie)
2,29 % du traitement de base	1,85 % du traitement de base	de 1,84 € net	
32,76 €	26,46 €	soit : 24,62 €	
Garantie : remboursement du traitement de base à hauteur de 95 %	Garantie : remboursement du traitement de base à hauteur de 100 %		

Montant cotisation – pour 1 attaché au 6 <sup>ème</sup> échelon			
<u>M.N.T</u>	<u>Harmonie Mutuelle</u>	<u>Avec la participation de la commune</u>	(-23% avec meilleure garantie)
48,88 €	39,48 €	1,84 € net soit : 37,64 €	

*En conclusion, nous favorisons de meilleures couvertures sociales avec une baisse globale de plus de 20 % des cotisations par un groupement de communes et l'aide financière de la ville.*

*C'est sur ces bases que je vous demande de voter cette délibération.*

### EXPOSE DES MOTIFS

*Le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, pris en application des lois de modernisation de la Fonction Publique, a défini les procédures permettant aux employeurs publics de contribuer aux contrats santé (mutuelle) et/ou prévoyance (maintien de salaire) de leurs agents.*

*Pour la santé, deux possibilités s'offraient aux collectivités :*

*- Soit le versement d'une participation mensuelle pour chaque agent bénéficiant d'une mutuelle labellisée au niveau national ; cette participation avait l'inconvénient de ne pas tenir compte de la teneur des contrats et, sans convention cadre, de pouvoir influencer les mutuelles lors des différentes augmentations qu'elles auraient pu instituer d'année en année ; l'agent était libre mais sans contrôle de sa protection par la collectivité*

*- Soit procéder par une convention de participation avec une seule mutuelle désignée, après appel d'offres, par le CIG de la Grande Couronne ; dans ce cas, la mutuelle retenue offre de meilleures garanties pour les agents et de plus, par le principe de la mise en concurrence, des taux négociés et inférieurs aux pratiques habituelles.*

Pour la prévoyance, seule la convention de participation est possible avec une mutuelle toujours désignée à l'issue d'un appel d'offres organisé par le CIG.

Le CIG a donc mené à terme les deux consultations auxquelles ont participé 283 collectivités de la Grande Couronne dont Soisy-sous-Montmorency comme décidé par délibération du 29 mars 2012.

A l'issue de ces consultations, le CIG nous propose deux contrats collectifs :

- Un contrat collectif pour la santé avec « Harmonie Mutuelle », mutuelle nationale régie par le Code de la Mutualité et issue de la fusion de plusieurs mutuelles ; le contrat collectif prévoit des tarifs inférieurs d'environ 20 % à ceux pratiqués à ce jour par les autres mutuelles ; de plus, la couverture est améliorée. A ce sujet, une réunion d'information de tous les agents est prévue ainsi que plusieurs permanences qui permettront d'étudier cas par cas la meilleure couverture pour chacun et au meilleur tarif.

- Un contrat collectif pour la prévoyance avec « Intériale », mutuelle nationale des agents territoriaux ; le contrat collectif prévoit le maintien de salaire pour les agents ainsi que des possibilités de rente d'invalidité ou encore un capital décès ; du fait de la consultation sur 283 communes, la cotisation est moins élevée et le contrat prévoit plus de choix dans les garanties de salaire. Il s'agit d'un pack « prévoyance intériale » pour une couverture à 100 % pour une cotisation de 1,85 % sur le traitement de base à comparer au taux actuel de 2,29 % sur ce même traitement de base pour une mutuelle courante.

Ces deux contrats collectifs, qui offrent de meilleurs avantages pour des cotisations moins élevées, ne peuvent bénéficier aux agents que si ces mêmes agents adhèrent individuellement à « Harmonie Mutuelle » et/ou à « Intériale » ; dans ce cas, ces agents doivent résilier leur contrat en cours avant le 31 octobre 2013 ; les nouveaux contrats prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; il n'y a pas de délai de carence entre la fin de leur contrat actuel et le bénéfice du nouveau contrat ; les agents ne sont donc pas pénalisés par cette résiliation de leur contrat ; ils seront aidés dans cette démarche par le service des ressources humaines.

En sus de ces deux contrats négociés, et qui vont profiter à nos agents par des prestations améliorées et des tarifs négociés, M. le Maire propose de participer financièrement et mensuellement aux contrats de chaque agent de Soisy-sous-Montmorency qu'il soit titulaire, non titulaire ou contractuel.

M. le Maire propose ainsi :

- Pour la protection santé : une participation de la collectivité de 5 € par agent et par mois,
- Pour la protection prévoyance : 2 € par agent et par mois.

Il en résultera pour notre collectivité, en tenant compte des charges patronales afférentes à ces participations, une dépense annuelle de l'ordre de 30 000 €.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de faire bénéficier l'ensemble des agents des nouveaux contrats collectifs pour la santé (mutuelle) et pour la prévoyance (maintien de salaire) et d'abonder cette protection renforcée par une aide financière de 5 € par agent et par mois pour la santé et de 2 € par agent et par mois pour la prévoyance.

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

M. Delcombre rappelle, qu'en Commission des Finances, il lui a été répondu que les Elus devaient d'abord se prononcer avant le CTP.

M. Lebègue précise que le CTP a été saisi après la Commission des Finances mais bien avant le Conseil Municipal ; nous ne pouvons pas préjuger de l'avis du CTP.

M. le Maire ajoute que le CTP a été questionné sur cette amélioration de la protection sociale des agents dès la séance du 29 mars 2012 ; nous avons ensuite travaillé le sujet suivant les premières observations du CTP qui a validé, ce jour, lors d'une nouvelle séance, cette délibération.

M. Delcombre regrette de ne pas avoir bénéficié de documents écrits en Commission des Finances, ce qui ne lui a pas donné la possibilité de s'informer avant le CTP et la séance du Conseil Municipal ; il trouve brouillon cette délibération sur la forme.



M. le Maire précise, une nouvelle fois, que si le CTP, consulté en mars 2012 et ce jour, n'avait pas été d'accord, nous l'aurions effectivement signalé ce soir ; la délibération explicative a bien été envoyée avec la convocation comme à tous les conseillers municipaux.

Pour M. Delcombre, il n'y a pas de possibilité de faire une contre proposition.

M. le Maire estime cette contreproposition inutile puisque la proposition de protection sociale pour le personnel communal paraît la meilleure aux yeux du personnel.

#### DELIBERATION N°2013-06.27.04

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité sociale,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2012 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU l'avis de la Commission des Finances du 13 juin 2013,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 27 juin 2013,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder, dans le cadre de la protection sociale complémentaire, une participation financière aux fonctionnaires, aux agents non titulaires de droit public et aux agents de droit privé en activité, pour :

1. Le risque santé (risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité) :
  - Pour ce risque, la participation financière de la commune sera accordée au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG,
  - Pour ce risque le montant de la participation sera fixé à : 5 € par agent et par mois.
2. Le risque prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès) :
  - Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG ; la commune opte pour le « Pack prévoyance Interiale »,
  - Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à : 2 € par agent et par mois.

PREND ACTE que l'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 900 € pour une commune de 150 à 349 agents,

AUTORISE M. le Maire à signer pour chaque risque la convention d'adhésion à la convention de participation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et tout acte en découlant,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

Point n°5 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.)

N°	DATE	OBJET
2013-074	15/04/13	Location d'un pavillon de type F4 sis 8 avenue du Général de Gaulle à Soisy-sous-Montmorency, pour une durée d'un an, du 1 <sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2014.
2013-075	15/04/13	Contrat avec la société RECREATOUT (77440 Cocherel) pour l'animation de la Brocante d'Automne organisée par le Service de la Culture, le 22 septembre 2013, de 8h à 18h, sur l'hippodrome d'Enghien-Soisy.
2013-076	16/04/13	Convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (75011 Paris) pour l'animation de la rencontre-débat intitulée « Les adolescents et les réseaux sociaux », organisée par le Service Animation Jeunesse, le mardi 11 juin 2013, de 20h30 à 22h30, dans la salle Van Gogh de l'Orangerie du Val Ombreux.
2013-077	16/04/13	Marché de maîtrise d'œuvre du 13 mars 2012 pour l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, téléphoniques et d'éclairage public avenue Gavignot - Avenant de transfert des droits et obligations du marché au Bureau d'Etudes A7 Aménagement.
2013-078	17/04/13	Validation du devis de M. Benoît BASIRICO concernant 11 interventions pédagogiques, du 30 mai au 6 juin, à l'Orangerie du Val Ombreux, pour les élèves bénéficiant des dispositifs « Ecole au cinéma » et « Collège au Cinéma » : écoles primaires Descartes et Emile roux 2, et classes de 6 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> du Collège Descartes, dans le cadre du Festival « La musique fait son cinéma », organisé par le Service de la Culture.
2013-079	18/04/13	Convention avec la Ligue Nationale des Clubs Motocyclistes de la Police Nationale et Disciplines Associées (L.N.C.M.P.N.D.A – 75017 Paris) pour l'organisation, pour les jeunes de la ville de Soisy-sous-Montmorency âgés de 14 à 16 ans, d'une journée de tests de sélection sur la base du Code de la Route, le 26 mars 2013 au collège Schweitzer, ainsi que d'une formation au Brevet de Sécurité Routière durant la semaine du lundi 22 au vendredi 26 avril 2013 inclus, dans le cadre des activités du Service Animation Jeunesse.
2013-080	18/04/13	Validation du devis de Mme Laurence GUYOT, auto-entrepreneur (75015 Paris) concernant l'étude, la préparation et la rédaction de documents de communication ainsi que le conseil et la coordination avec les partenaires et le groupe de polyphonie corse A. Filetta, en amont du festival « La musique fait son cinéma avec Bruno Coulais », organisé du 4 au 8 juin 2013, par le Service de la Culture.

N°	DATE	OBJET
2013-081	19/04/13	Convention entre la ville et l'auto-entreprise KAB'FORM, représentée par Mme Sophie KABANSKY, pour la mise en place de 5 ateliers de relaxation, d'une durée d'une heure et demie par séance, au Centre social municipal « Les Campanules ».
2013-082	19/04/13	Location d'un box couvert individuel situé au 1 rue Boileau à Soisy-sous-Montmorency, à compter du 25 avril 2013.
2013-083	22/04/13	Marché public de travaux soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés publics. Enfouissement des réseaux électriques basse tension, téléphoniques et d'éclairage public avenue Victor Hugo depuis l'avenue Kellermann sur environ 110 ml : signature avec le groupement solidaire Elale/Filoux dont la sociétaire Elale est mandataire.
2013-084	23/04/13	Contrat avec la SARL Morning Music Development (27120 Houlbec Cocherel) pour la prestation des musiciens lors du concert de Bruno Coulais, le vendredi 7 juin 2013, à l'Eglise Saint-Germain, dans le cadre du Festival « La musique fait son cinéma », organisé par le Service de la Culture.
2013-085	23/04/13	Suppression, en date du 30 avril 2013, des régies de recettes des crèches collective et familiale municipales, créées le 16 décembre 1977 et le 1 <sup>er</sup> août 1995.
2013-086	23/04/13	Convention n°11-13-00034060 entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la société France Telecom, fixant les modalités administratives, techniques et financières relative à la modification des réseaux de télécommunications avenues des Mimosas et des Pâquerettes.
2013-087	23/04/13	Organisation par le Centre social municipal « Les Campanules » d'un mini séjour de vacances pour les enfants de l'accueil de loisirs, du 29 avril au 4 mai 2013. Acte constitutif de régie temporaire d'avance.
2013-088	25/04/13	Validation du devis de M. Stéphane LEROUGE pour ses prestations de rédaction de textes dont la biographie de Bruno Coulais, et l'animation de l'échange entre Bruno Coulais et ses invités avec le public, lors de la rencontre du 4 juin 2013 à 20h45, à l'Orangerie du Val d'Ombreux, dans le cadre du festival « La musique fait son cinéma », organisé par le Service de la Culture.
2013-089	29/04/13	Convention de prestation de service avec Mme Emma CHALLIER (95490 Vauréal) pour l'animation d'un atelier céramique intitulé « Déco mania », le lundi 8 juillet 2013, de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30, dans la salle Iris de l'Hôtel de Ville de Soisy-sous-Montmorency, dans le cadre des activités du Service Animation Jeunesse.

N°	DATE	OBJET
2013-090	30/04/13	Marché public de travaux soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Signature d'un marché avec la société Monti (95210 Saint-Gratien) pour le ravalement de l'église Saint-Germain.
2013-091	02/05/13	Validation du devis de la Société Backline Rental concernant la prestation d'un technicien pour le montage du matériel de percussions et les démontages lors du concert dirigé par Bruno Coulais, le 7 juin 2013, dans le cadre du festival « La musique fait son cinéma » organisé par le Service de la Culture.
2013-092	02/05/13	Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain sis 22 rue du Docteur Schweitzer.
2013-093	02/05/13	Renonciation au droit de préemption urbain sis 10 avenue Voltaire (fonds de commerce).
2013-094	10/05/13	Location à titre précaire d'un pavillon de type F4 sis 24 rue Blanche, pour une durée de trois mois, du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août 2013. Relogement d'urgence.
2013-095	13/05/13	Contrat de location de structures gonflables avec la société « Air2jeux » pour la Fête de Quartier du 22 juin 2013, organisée par le Centre social municipal « Les Campanules », dans les deux cours du groupe scolaire Saint-Exupéry.
2013-096	13/05/13	Convention de prestation de service avec l'Association Donner du Style (95230 Soisy-sous-Montmorency) pour un stage de Hip Hop, les mardi 23 et mercredi 24 juillet 2013, de 13h45 à 16h, dans la salle Ourasi de l'Hôtel de Ville, dans le cadre des activités du Service Animation Jeunesse.
2013-097	14/05/13	création d'une régie d'avances temporaire auprès du Service Education et Action scolaire, du 17 au 24 mai 2013, pour le voyage scolaire « l'Aldébaran » d'une classe de CM1-CM2, à Brest, avec visites et activités pédagogiques.
2013-098	15/05/13	Modification de la Décision du Maire du 9 avril 2002 relative à l'encaissement des recettes du Service de la Culture et de l'Animation : modification des modalités d'encaissement des recettes (encaissement des participations ou droits d'entrée à la Brocante d'Automne, encaissement des participations aux frais de fonctionnement des salles municipales, recouvrement par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public et en numéraire).

N°	DATE	OBJET
2013-099	15/05/13	Modification des articles 1, 8, 9, 16, 21 et 22 du Règlement de la Brocante organisée chaque automne par la ville de Soisy-sous-Montmorency.
2013-100	15/05/13	Contrat avec la société Aktion Evènement (75017 Paris) pour la location de 3 structures gonflables avec 3 animateurs lors de la Brocante d'Automne du 22 septembre 2013, sur l'hippodrome d'Enghien-Soisy, de 10h à 18h.
2013-101	16/05/13	Marché public de travaux soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés publics. Signature d'un marché avec la société Elale (95200 Sarcelles) pour la fourniture et la pose d'ensembles d'éclairage public sur l'avenue de Normandie.
2013-102	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°1 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à Mme Breton, à compter du 25 mai 2013.
2013-103	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°2 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Marceau, à compter du 25 mai 2013.
2013-104	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°3 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Gourdain, à compter du 25 mai 2013.
2013-105	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°4 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Garcia, à compter du 25 mai 2013.
2013-106	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°5 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à Mme Fumex, à compter du 25 mai 2013.
2013-107	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°6 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à Mme Romnée, à compter du 25 mai 2013.
2013-108	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°7 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Mard, à compter du 25 mai 2013.
2013-109	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°8 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Moreau, à compter du 25 mai 2013.

N°	DATE	OBJET
2013-110	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°9 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Riotte, à compter du 25 mai 2013.
2013-111	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°10 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Gosse, à compter du 25 mai 2013.
2013-112	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°11 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à MM. Galifi et Le Strat, à compter du 25 mai 2013.
2013-113	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°14 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. et Mme Plassard, à compter du 25 mai 2013.
2013-114	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°15 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Barre, à compter du 25 mai 2013.
2013-115	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°16 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à Mme Gillet, à compter du 25 mai 2013.
2013-116	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°18 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à Mme Marhoefer, à compter du 25 mai 2013.
2013-117	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°21 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. et Mme Hamzehlouyan, à compter du 25 mai 2013.
2013-118	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°22 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à Mme Martin, à compter du 25 mai 2013.
2013-119	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°23 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M et Mme Masse, à compter du 25 mai 2013.
2013-120	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°25 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. et Mme Parouty, à compter du 25 mai 2013.

N°	DATE	OBJET
2013-121	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°26 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. et Mme Pavsic, à compter du 25 mai 2013.
2013-122	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°28 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à Mme Lagnado, à compter du 25 mai 2013.
2013-123	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°29 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Samur, à compter du 25 mai 2013.
2013-124	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°31 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. et Mme Mercier, à compter du 25 mai 2013.
2013-125	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°32 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à Mlle Cambier et M. Leal, à compter du 25 mai 2013.
2013-126	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°33 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Buisson, à compter du 25 mai 2013.
2013-127	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°34 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Nepos, à compter du 25 mai 2013.
2013-128	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°35 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. et Mme Maguet, à compter du 25 mai 2013.
2013-129	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°36 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Kerfante, à compter du 25 mai 2013.
2013-130	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°37 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Machado, à compter du 25 mai 2013.
2013-131	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°38 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Berthelot, à compter du 25 mai 2013.

N°	DATE	OBJET
2013-132	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°40 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. Daize, à compter du 25 mai 2013.
2013-133	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°12 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M. et Mme Esteves, à compter du 25 mai 2013.
2013-134	17/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°19 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise à Soisy-sous-Montmorency, à M Rouzaut, à compter du 25 mai 2013.
2013-135	23/05/13	Contrat avec la société Trianon Hall (94140 Alfortville) pour la prestation du groupe « Made in Deep », composé de 5 artistes, qui interprète le répertoire du groupe « Deep Purple », lors de la Fête de la Musique du 21 juin 2013, organisée par le Service de la Culture, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, de 21h à 23h30.
2013-136	23/05/13	Contrat avec la Sarl Morning Music Development (27120 Houlbec Cocherel) pour la prestation de lumières concernant le concert « Les musiques de film de Bruno Coulais », le vendredi 7 juin 2013, », de 10h30 à 23h30, à l'Eglise Saint-Germain, dans le cadre du Festival « La Musique fait son cinéma » organisé par le Service de la Culture.
2013-137 et 138	24/05/13	Prise en charge par la commune, dans le cadre de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle des fonctionnaires, des frais d'honoraires d'avocat à régler au cabinet Avocats Associés DRAI (75008 Paris).
2013-139	27/05/13	Redevance pour l'occupation du domaine public par les canalisations de gaz pour l'année 2013 – Recette à recouvrer auprès de Gaz Réseau Distribution France/Pôle Collectivités Locales.
2013-140	27/05/13	Marché public de prestations de services soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Organisation de séjours par le Service Animation Jeunesse en direction des jeunes de la ville de Soisy-sous-Montmorency. Signature des marchés avec les organismes : pour le lot n°1-séjour ski du 16 au 22 avril 2014 à Châtel (Haute Savoie) avec l'ADAV (59380 Bergues) ; pour le lot n°2-séjour culturel du 13 au 19 avril 2014 à Madrid (Espagne) avec l'Agence Qui Voyage (91700 Sainte-Geneviève des Bois).
2013-141	28/05/13	Contrat avec la société Neova Propreté (94700 Maisons-Alfort) pour l'entretien des sanitaires sur l'hippodrome d'Enghien-Soisy, le dimanche 22 septembre 2013, de 9h à 19h, lors de la Brocante d'Automne.



N°	DATE	OBJET
2013-142	28/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°17 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise, à Mme Legai, à compter du 25 mai 2013.
2013-143	28/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°20 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise, à Mme Cumur, à compter du 25 mai 2013.
2013-144	28/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°30 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise, à Mme Vandeputte, à compter du 25 mai 2013.
2013-145	29/05/13	Location de la parcelle de jardin familial n°27 au lieu dit « le Trou du Loup » rue de Pontoise, à M. et Mme Pajinadon, à compter du 31 mai 2013.
2013-146	31/05/13	Location d'un logement de type F2 sis au rez-de-chaussée droite du 19 bis rue de Montmorency, pour une durée de trois mois, du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août 2013.
2013-146bis	07/06/13	Marché public de prestations de services soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Signature d'un marché avec la société LUDOPARC (92230 Gennevilliers) pour l'entretien et la maintenance de jeux « Lappset » implantés dans le parc du Val Ombreux.
2013-147	04/06/13	Marché public de travaux soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Signature d'un marché avec la société TRADI-COUVERTURE (95380 Louvres) pour les travaux de réfection de la charpente et de la toiture du préau de l'école primaire Emile-Roux.

#### PROCES-VERBAL DES DEBATS

Mlle Bérot souhaite des précisions sur les décisions n° 85, 92, 98 et 99.

M. le Maire répond en ces termes :

*Décision n°85 : Suppression en date du 30 avril 2013 des régies de recettes des crèches collective et familiale municipales.*

*Afin de permettre aux parents dont les enfants sont accueillis dans nos crèches, de payer leurs participations aux frais en ligne, les régies ont été aménagées de la façon suivante :*

*- Le 5 juin 2012 : Création d'une régie de recette pour les encaissements (maximum 60 000 € tous modes de paiement confondus) des prestations des crèches collective, familiale et à horaires adaptés, avec la possibilité de payer en ligne.*

*Cette création nous a permis de poursuivre la procédure auprès du Trésor Public et d'obtenir le numéro de compte.*

*- Le 11 juillet 2012 : Arrêté de nomination des régisseurs.*

*- Le 30 avril 2013 (décision n° 85) : Suppression des anciennes régies (maximum d'encaisse de 28 000 € en numéraires).*

*Les anciennes régies n'ont plus été utilisées à partir de mars 2013, date de la mise en œuvre du paiement en ligne mais n'ont été supprimées que fin avril afin de faire face à d'éventuelles difficultés par rapport au paiement en ligne.*

Décision n° 92 : Acquisition d'un bien soumis à droit de préemption urbain 22 rue du Docteur Schweitzer.

*Il s'agit d'une préemption au 22 rue du Docteur Schweitzer en date du 2 mai 2013.*

*Cette parcelle de 253 m<sup>2</sup> et comprenant un logement de 36 m<sup>2</sup> bénéficie d'un accès direct sur la rue du docteur Schweitzer ; son acquisition désenclave les parcelles communales situées à l'arrière à savoir section n° AP parcelles n° 322, 328, 329, 548 et 549.*

*Le prix d'achat de 86 500 € correspond à l'Avis des Domaines du 22 avril 2013.*

Décision n°98 : Modification de l'encaissement des recettes du Service de la Culture et de l'Animation.

*Il s'agit de préciser les produits encaissés par la régie de la culture avec la brocante et les participations aux frais de fonctionnement des salles municipales.*

Décision n°99 : Modification d'articles du règlement de la brocante d'automne.

*Il s'agit toujours de la brocante avec la fixation de la date, le rappel des heures pour l'installation des participants et les mesures de police en cas de non respect du règlement.*

Les membres du Conseil Municipal prennent acte, à l'unanimité, de cette liste des décisions.

---

M. le Maire remercie à nouveau le Conseil Municipal de Jeunes de leur participation et souhaite d'excellentes vacances à tous avant de se retrouver à la rentrée de septembre.

---

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22 heures 10.

---

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 4 juillet 2013.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil Général,

Thérèse LENGAGNE

Luc STREHAIANO